



Le Maire de Saint-Cyr-en-Val

À

Mesdames, Messieurs les élus :

- Adjoints au maire ;
- Conseillers municipaux délégués ;
- Conseillers municipaux.

Dossier suivi par le Secrétariat Général

sg@mairie-saintcyrval.fr

Tél : 02 38 76 66 29

Objet : Convocation et ordre du jour de la séance du Conseil municipal du lundi 15 décembre 2025
Affichée le 10 décembre 2025

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra à la salle du Conseil municipal en mairie annexe, **le lundi 15 décembre 2025 à 18h15**. En application de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales, les séances du Conseil municipal sont publiques.

- ORDRE DU JOUR -

Conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2025**
- 3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire**
- 4. Approbation des délibérations :**

FINANCES

- Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2026
- Ouverture anticipée des crédits d'investissement

COMMANDÉE PUBLIQUE

- Convention de groupement de commandes relative au marché public d'assurances 2027

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Cession des parcelles AH 294 et AH 295
- Cession de la parcelle AH 296
- Convention avec la préfecture pour la mise sous pli de la propagande électorale

ENFANCE – JEUNESSE

- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ)
- Labellisation au dispositif "Les Promeneurs du Net"
- Convention avec le campus La Mouillère
- Convention avec la CAF pour le financement de séjours de vacances
- Modification du règlement intérieur des ACM et des services associés

RESSOURCES HUMAINES

- Instauration d'une indemnité de mise sous pli de la propagande électorale
- Modification du tableau des emplois
- R.I.F.S.E.E.P.
- Indemnité de maniement des fonds
- Recrutement en vacation
- Protocole du temps de travail
- Protection sociale complémentaire

5. Questions orales

Cette convocation comportant l'ordre du jour ainsi que les projets de délibérations sont transmis par voie dématérialisée via I-delibre. La salle du conseil municipal est équipée de connexion Wi-Fi pour vous permettre de consulter aisément les supports des sujets abordés en séance.

En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un autre élu. Celle-ci devra être transmise au secrétariat général avant le début de la séance. Vous trouverez le formulaire de la procuration sur I-delibre.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



Vincent MICHAUT